

QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ**Magnus BRUNNER****Affaires intérieures et migration****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

Tout au long de ma carrière politique — en particulier lorsque j'étais député au parlement autrichien (Bundesrat) et ministre des finances de l'Autriche — j'ai toujours eu pour objectif de jeter des ponts entre les groupes d'intérêts, les parties prenantes concernées et les partis, afin de défendre l'intérêt commun des citoyens autrichiens. C'est cette poursuite de l'intérêt général que je veux porter au niveau européen, si ma désignation au poste de commissaire est confirmée. Promouvoir l'intérêt général et les valeurs européennes est, à mon sens, indispensable, notamment dans les domaines de la migration, des frontières et de la sécurité. Je mettrai tout en œuvre pour que, tant au niveau européen qu'au niveau national, notre système (ancré dans le pacte sur la migration et l'asile) soit bien préparé, équitable, cohérent et, surtout, qu'il puisse inspirer confiance aux citoyens et aux gouvernements.

Conformément aux orientations politiques, je m'attacherai tout particulièrement à contribuer à améliorer le paysage sécuritaire global de l'Union, dont dépendent nos sociétés. Dans le même ordre d'idées, je travaillerai avec tous les acteurs concernés sur les dimensions interne et externe de la migration. Dans le domaine de la migration, je suivrai une double approche, en agissant sur le plan législatif et sur le plan opérationnel, afin que nous puissions convenir ensemble d'une voie ambitieuse et équitable. J'œuvrerai pour que nous ayons des frontières extérieures communes solides, qui assurent la sécurité des citoyens européens, et pour que les technologies numériques y soient appliquées, afin de faciliter les affaires, le tourisme, le travail et les études. Je travaillerai sur la stratégie de sécurité intérieure pour l'UE, qui permettra aux citoyens de profiter des avantages qu'offre un espace de liberté, de sécurité et de justice.

Je suis un fervent partisan du caractère collégial de la Commission, au sein de laquelle tous les membres participent aux débats et contribuent de manière transparente à l'adoption de décisions éclairées qui servent au mieux les intérêts des citoyens européens. Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je serai un membre dévoué du collège dans son ensemble et je collaborerai étroitement avec ses autres membres pour faire équipe, dans un esprit de collégialité, en adhérant pleinement aux décisions de la Commission.

Il est essentiel d'intégrer des considérations relatives au genre et à la jeunesse dans les politiques de l'UE en matière de migration et de sécurité, pour répondre aux problèmes spécifiques auxquels ces groupes sont confrontés. Lorsque des femmes et des enfants demandent l'asile, il est essentiel de veiller à ce que leurs droits soient respectés et d'atténuer les risques particuliers auxquels ils sont exposés. Ils ont en outre besoin d'un soutien ciblé pour accéder à l'éducation, au logement, aux soins de santé et à la formation professionnelle, qui leur permettront de participer pleinement à nos sociétés si leur statut de réfugié est confirmé. J'entends continuer d'apporter aux États membres le soutien ciblé qui leur est nécessaire à cet égard, en recourant au plan d'action de l'UE en faveur de l'intégration et de l'inclusion et aux financements de l'UE.

Les femmes et les enfants constituent la majorité des victimes de diverses formes de criminalité, notamment les abus et l'exploitation sexuels et la traite des êtres humains. Lorsqu'ils sont victimes de ces actes odieux, ils ont besoin d'une assistance et d'une protection immédiates, à cause de leur plus grande vulnérabilité. Je veux agir pour que la législation et les politiques de l'UE privilégient la perspective des femmes et des enfants, afin de garantir leur sécurité. L'intégration de ces considérations est en outre essentielle pour prévenir efficacement la criminalité.

Je veillerai à l'égalité entre hommes et femmes dans la composition de mon cabinet, ainsi que dans tous les domaines relevant de ma responsabilité. J'ai d'ailleurs un bilan positif à cet égard: à l'époque où j'étais ministre des finances, l'encadrement supérieur du ministère («*Sektionschef*») a atteint l'équilibre hommes-femmes pour la première fois dans ses 170 ans d'histoire.

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je respecterai pleinement l'obligation d'agir dans l'intérêt européen, sans accepter d'instructions, comme le prévoient les traités. Je m'engage à éviter toute situation dans laquelle mon indépendance ou mon impartialité pourrait être mise en cause. Je respecterai le code de conduite des membres de la Commission européenne et ses dispositions sur les conflits d'intérêts. Ma déclaration d'intérêts est complète et je m'engage à la mettre à jour si nécessaire. Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, les membres de mon cabinet et moi-même ne rencontrerons que des parties intéressées et des représentants des parties prenantes inscrits dans le registre de transparence.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?

Dans quelle mesure êtes-vous prêt à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Je pense que nos dialogues doivent être à la fois réguliers et stratégiques, et porter sur les priorités et la situation actuelle dans les domaines que recouvre mon portefeuille. Je suis convaincu que ce sera le bon moment pour dresser un bilan politique, pour les députés du Parlement européen et pour moi-même, et je ne doute pas que de nouvelles idées et des propositions constructives émergeront. Comme l'indiquent les orientations politiques de la présidente élue, nous devrions également échanger sur les questions de mise en œuvre: le pacte offre l'occasion de trouver de nouveaux modes de collaboration, au niveau de l'UE et entre les États membres, pour obtenir des résultats, et le soutien du Parlement européen peut être décisif pour que le pacte fonctionne bien.

Ayant été député dans mon propre pays, j'apprécie à sa juste valeur le rôle du Parlement en tant que représentant des citoyens européens et je souhaite avoir avec vous un dialogue politique ouvert et permanent, à tous les niveaux. J'ai l'intention de participer à toutes les sessions plénières auxquelles les sujets relevant de ma responsabilité seront abordés, et de répondre, dans la mesure du possible, à vos invitations à échanger nos vues sur des questions d'importance majeure.

Ces dernières semaines, j'ai déjà eu l'occasion de rencontrer individuellement un certain nombre de députés du Parlement européen, dont le président de la commission «Libertés civiles, justice et affaires intérieures», avec lequel j'ai l'intention de mettre en place un canal de communication régulier et ouvert. Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, j'aurai pour règle que les questions posées par les députés européens à la Commission et relevant de mon portefeuille reçoivent une réponse dans les délais prescrits, et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir à cet effet.

Au mois de juillet, la présidente élue von der Leyen a pris devant vous l'engagement de mener nos politiques au niveau local, en étant présents pour les citoyens européens, leurs aspirations et leurs préoccupations quotidiennes. Je m'engage à le faire, notamment en visitant des projets dans lesquels l'action européenne aide nos citoyens à se sentir en sécurité, dans lesquels la gestion des migrations apporte une valeur ajoutée européenne ou dans lesquels des équipements financés par l'Union permettent de protéger nos frontières et de faciliter les déplacements légitimes. Je veux rencontrer les citoyens et les autorités qui sont directement confrontés à des problèmes liés aux politiques qui seront de mon ressort.

En ce qui concerne la question fondamentale de la transparence, la Commission a mis en place de nombreux instruments pour partager les informations dans le domaine des affaires intérieures avec le Parlement européen, en plus des mécanismes normaux de contrôle. Je pense notamment aux rapports sur le nombre de retours et de réadmissions, présentés deux fois par an à la commission «Libertés civiles, justice et affaires intérieures», à la participation d'un représentant du Parlement européen au conseil d'administration de Frontex, ainsi qu'au groupe de contrôle parlementaire conjoint (GCPC) d'Europol. La Commission vous informera à intervalles réguliers sur la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile, et ensuite dans son rapport annuel sur l'asile et la migration. Nous établirons également un rapport annuel sur l'état d'avancement de l'application et de la mise en œuvre. Je suis convaincu que ces rapports accroîtront encore la transparence et la prise de responsabilité de notre action exécutive.

En ce qui concerne plus particulièrement la dimension extérieure de la migration, je m'efforcerai d'augmenter le degré de transparence et la visibilité des informations que vous recevrez et je proposerai que mes services vous informent des missions extérieures exécutées, de leurs résultats et des prochaines étapes.

Je m'engage à respecter la pratique établie de longue date à la Commission consistant à répondre par écrit aux résolutions du Parlement dans un délai de trois mois. À la demande de la présidente élue von der Leyen, j'organiserai un dialogue structuré avec la commission «Libertés civiles, justice et affaires intérieures», en vue de définir la voie à suivre pour les résolutions au titre de l'article 225 adoptées par le Parlement qui demandent des propositions législatives et, tout comme la présidente élue von der Leyen, je soutiens le droit d'initiative du Parlement.

Enfin, en tant qu'ancien député d'un parlement national, j'apprécie le principe d'égalité de traitement entre le Parlement européen et le Conseil, surtout concernant l'accès aux réunions, telles que les conférences, les ateliers et les réunions de haut niveau, mais aussi lorsqu'il s'agit d'apporter des contributions ou d'autres informations, notamment en matière législative et budgétaire. Je m'engage à respecter le principe d'égalité, en particulier pour les grands événements.

Questions de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

3. Migration et asile

Le cadre législatif que constitue le nouveau pacte sur la migration et l'asile introduit un système complet en matière d'asile et de gestion des migrations. Il assure un équilibre entre solidarité et partage équitable des responsabilités, conformément à l'article 80 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, protège les droits fondamentaux et renforce la confiance mutuelle entre les États membres.

Comment comptez-vous vérifier que les États membres et les agences de l'Union prennent en temps utile les mesures administratives, opérationnelles et juridiques nécessaires pour que le pacte entre pleinement en vigueur d'ici l'été 2026? Comment entendez-vous remédier aux éventuels retards dans le respect des critères du plan commun de mise en œuvre? Comment prévoyez-vous de garantir que les États membres et les agences recevront en temps utile un financement suffisant de l'Union en vue de la bonne application du pacte? Étant donné qu'il est crucial que les États membres fournissent des données précises à la Commission et aux agences de l'Union afin de cerner le degré de préparation et les besoins réels de chaque État et de pouvoir gérer une situation de pression migratoire ou de crise, quelles mesures prendrez-vous pour favoriser une culture de confiance réciproque et de mutualisation des données?

Votre lettre de mission vous demande de collaborer avec les États membres en vue d'une meilleure coordination des opérations de sauvetage. Quelle est votre vision de votre rôle et de celui de l'Union dans ce domaine?

Votre lettre de mission vous confie la mise au point d'une nouvelle stratégie commune en vue du retour des migrants en séjour irrégulier, qui s'appuie sur des règles modernes. Quelles mesures législatives comptez-vous prendre? Selon vous, quel rôle jouent les décisions de retour mutuellement reconnues dans ce contexte? Comment comptez-vous renforcer les politiques de réadmission, afin de garantir l'efficacité des retours? Comment entendez-vous intégrer la question de la migration aux partenariats globaux que nous avons avec des pays tiers, dans le plein respect des droits fondamentaux? Quel rôle comptez-vous donner au Parlement, afin qu'il puisse exercer un contrôle satisfaisant et user de ses prérogatives budgétaires? Votre lettre de mission vous demande de mener une réflexion sur des «solutions opérationnelles innovantes de lutte contre la migration irrégulière». Comment comprenez-vous cette expression? Quelles mesures envisagez-vous pour lutter contre les passeurs et les trafiquants d'êtres humains?

Pour réussir, toute stratégie commune de l'Union en matière de migration doit s'accompagner de voies d'entrée légales qui soient sûres et durables, notamment de programmes de réinstallation des réfugiés et d'intégration au

sein des communautés et du marché du travail. Quelles mesures prendrez-vous pour garantir que les États membres participeront pleinement et constructivement au cadre de l'Union pour la réinstallation?

En ce qui concerne la migration légale, votre lettre de mission vous demande de travailler sur la manière d'attirer des ressortissants de pays tiers présentant les compétences souhaitées au regard des besoins du marché du travail dans l'Union. Par quelles mesures comptez-vous aider les colégislateurs à instituer un réservoir européen de talents, à simplifier la reconnaissance des qualifications étrangères et à conclure les négociations sur la directive sur le séjour de longue durée? Quelles autres mesures, législatives ou non, envisagez-vous dans ce domaine?

Si le Parlement européen confirme ma désignation, ma priorité sera de concrétiser de tous les éléments du pacte sur la migration et l'asile, dans les délais fixés et de manière complète. J'entends suivre de près la mise en œuvre du pacte, conformément au plan commun de mise en œuvre, pour veiller à ce que les États membres et les agences de l'UE compétentes prennent, d'ici à la mi-2026, toutes les mesures nécessaires à l'entrée en application intégrale du pacte. Je serai également prêt à faire en sorte d'accélérer la mise en œuvre, tout en garantissant une approche équilibrée entre la responsabilité et la solidarité, ainsi qu'entre les dimensions intérieure et extérieure du pacte. Le pacte constitue un exemple de la manière dont l'UE et les États membres peuvent collaborer étroitement pour appliquer une législation complexe et de grande envergure: j'entends être en contact étroit avec les États membres, dans le cadre de réunions bilatérales et de visites régulières, afin d'appuyer les contacts aux niveaux technique et opérationnel. Outre nos dialogues et échanges réguliers, j'informerai régulièrement le Parlement européen et le Conseil de l'avancement des travaux. J'ai l'intention d'utiliser la plateforme de coordination du pacte, actuellement mise en place par la Commission, pour superviser les activités et assurer une coopération adéquate au niveau de l'UE et au niveau national. Les États membres bénéficieront d'un soutien ciblé et sur mesure pour garantir la cohérence au niveau de l'UE, ainsi que de l'assistance des agences de l'UE compétentes.

Le soutien apporté aux États membres doit, entre autres, les doter de la capacité financière nécessaire pour respecter les engagements juridiques pris dans le cadre du pacte. L'autorité budgétaire a reconnu ces besoins en accordant des fonds supplémentaires, à savoir les 1,8 milliard d'euros mis à disposition à l'occasion de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP) et les 1,6 milliard d'euros résultant de l'examen à mi-parcours des Fonds «Affaires intérieures» et des programmes nationaux relevant de ces instruments. Les fonds de l'UE contribueront à répondre aux besoins recensés par les États membres dans leurs plans nationaux de mise en œuvre. Cela dit, les financements demeurent limités et ne peuvent pas couvrir tous les coûts, si l'on considère qu'ils doivent aussi servir à soutenir les États membres qui accueillent les réfugiés ukrainiens, et ils devraient donc être alloués là où ils sont le plus utiles à la mise en œuvre du pacte.

Si ma désignation est confirmée, j'encouragerai la confiance mutuelle et le partage des données. Je piloterai, comme une composante essentielle de la mise en œuvre du pacte, le cycle annuel de gestion des migrations et publierai le premier rapport annuel sur la gestion des migrations. Pour donner une image précise de la situation migratoire dans l'UE, le rapport doit reposer sur des données fiables, actuelles et de qualité communiquées par les États membres, conformément à leur obligation d'information. Au cours de mon mandat, j'ai l'intention de continuer à promouvoir le rôle du réseau de préparation et de gestion de crise en matière de migration et d'encourager le partage ouvert et la participation active des agences de l'UE et des États membres. La mise en œuvre rapide du nouveau système Eurodac est essentielle. J'encouragerai à déployer et à utiliser pleinement le cadre d'interopérabilité et le nouveau système Eurodac, pour faciliter la collecte et un partage efficaces des données sur les migrations, ce qui permettra une surveillance à l'échelle de l'Union et une utilisation opérationnelle quotidienne par les États membres. Je favoriserai également une culture de la préparation aux crises, de la coopération et de la résilience, en aidant les États membres à exécuter leur nouvelle obligation de mettre en place une planification d'urgence pour tous les aspects de la gestion des migrations.

L'Union a besoin d'un corps de règles moderne pour accélérer et simplifier le retour des personnes qui n'ont pas le droit de séjourner dans l'UE. Étant donné que la proposition de 2018 n'a toujours pas fait l'objet d'un accord, et conformément aux orientations politiques, je compte me pencher de toute urgence sur une nouvelle approche commune en matière de retour. Il s'agira d'une nouvelle proposition législative visant à accélérer et à simplifier les retours, en définissant des obligations de coopération précises pour la personne faisant l'objet d'une décision de retour, en simplifiant efficacement le processus, en numérisant la gestion des dossiers et en prévoyant une reconnaissance mutuelle des décisions de retour.

De plus, en étroite coopération avec la haute représentante/vice-présidente et d'autres commissaires, j'œuvrerai, au niveau de l'UE et avec les États membres, pour que tous les instruments et politiques existants, notamment la diplomatie, les visas, le commerce et le développement, soient utilisés pour favoriser la coopération en matière de réadmission avec les pays tiers. Nos politiques doivent être mises à profit pour que ces pays acceptent de reprendre leurs ressortissants. En parallèle, il est indispensable d'offrir des voies d'accès légales et des possibilités de

réinstallation pour les personnes ayant besoin d'une protection, car cela pourrait inciter les pays tiers à accroître leur coopération en matière de réadmission.

Cette combinaison implique une approche juste, humaine et globale des migrations, qui soit bénéfique à l'Europe et à nos partenaires.

La dimension extérieure de la migration est un élément central du système européen de gestion des frontières et des migrations. La migration est un phénomène complexe, qui commence souvent loin de nos frontières. Pour la gérer efficacement et avec humanité, nous devons prendre en considération l'intégralité du périple des migrants, en appliquant une approche axée sur l'«ensemble de la route» — depuis le pays d'origine, en passant par les pays de transit, jusqu'au lieu de destination — tout en respectant la souveraineté nationale, les valeurs et le cadre juridique de l'UE, les droits fondamentaux et les obligations internationales. Ces exigences demeureront essentielles dans tous les efforts de coopération avec les pays tiers, y compris dans les partenariats globaux. Si ma désignation est confirmée, je collaborerai étroitement avec le/la commissaire chargé(e) de la Méditerranée, notamment sur le nouveau pacte pour la Méditerranée, et avec le/la commissaire chargé(e) des partenariats internationaux. Adossés aux accords d'association conclus avec nos pays partenaires, les partenariats stratégiques et globaux restent des instruments non contraignants. Si je suis confirmé au poste de commissaire, je m'engage à fournir au Parlement les informations nécessaires sur les aspects liés à la migration, notamment les discussions et échanges de vues préliminaires, afin de lui permettre d'exercer son contrôle démocratique à différents stades du processus. Je m'engage à fournir les informations nécessaires sur tous les arrangements de ce type et à dialoguer avec vous au sujet de nos initiatives.

Ainsi que le soulignent les orientations politiques, les passeurs et les trafiquants d'êtres humains ne peuvent être ceux qui décident de qui vient en Europe et dans quelles circonstances. J'ai donc l'intention de développer l'alliance mondiale pour lutter contre le trafic de migrants et de mettre en place de nouveaux partenariats opérationnels avec les principaux pays de transit et d'origine, dont les pays voisins. Si ma désignation est confirmée, je renforcerai aussi la lutte contre la traite des êtres humains, grâce à une approche globale incluant la prévention et la protection des victimes contre toutes les formes d'exploitation. J'entreprendrai des actions ciblées d'information et de sensibilisation, afin que les gens ne confient pas leur vie à des passeurs sans scrupules et qu'ils y réfléchissent à deux fois avant d'entreprendre de périlleux voyages. À cette fin, je travaillerai en étroite collaboration avec les colégislateurs pour que la conclusion des négociations sur la nouvelle législation contre le trafic de migrants soit une priorité. Europol aurait alors un rôle plus étoffé dans ce domaine, car nous avons besoin d'un cadre juridique moderne pour mieux enquêter et mieux poursuivre les criminels qui compromettent la sécurité de nos frontières et tirent profit des migrants en situation de vulnérabilité. La traite des êtres humains et le trafic de migrants sont tous deux susceptibles d'être en lien avec l'exploitation de travailleurs, notamment ceux en situation irrégulière. Je collaborerai avec les États membres pour faire mieux respecter le droit de l'Union en la matière, analyser sa mise en œuvre et évaluer l'éventuelle nécessité de nouvelles initiatives.

Dans le même temps, j'entends poursuivre la réflexion sur les moyens de réduire les incitations à la migration irrégulière. Si ma désignation est confirmée, j'examinerai de nouvelles idées qui pourraient compléter et appuyer nos travaux sur le pacte, notamment en matière de retour, et sur l'approche dite de l'«ensemble de la route» actuellement élaborée par le HCR et l'OMI, et nos travaux sur l'application de la notion de pays tiers sûr. Le règlement sur la procédure d'asile prévoit un réexamen de cette notion d'ici la mi-2025, que j'ai l'intention de préparer en écoutant toutes les parties prenantes.

La mise en place de voies d'accès sûres et légales contribuera à prévenir les voyages périlleux et illégaux. J'ai pour objectif d'intensifier les efforts de l'UE en matière de réinstallation et d'admission humanitaire et de consolider les partenariats de l'Union avec les pays tiers qui hébergent de grandes populations de réfugiés. Je souhaite tirer pleinement parti du nouveau règlement-cadre sur la réinstallation et l'admission humanitaire. Il comporte de nouveaux instruments, associant à la fois le Parlement européen et les États membres, pour intensifier les efforts de réinstallation au cours des prochaines années.

Je m'attacherai à consolider et à étendre l'initiative des partenariats destinés à attirer les talents, dans le cadre de l'approche globale de la gestion des migrations, afin d'attirer les compétences dont le marché du travail de l'UE a besoin. La migration légale demeure un volet essentiel de notre réponse aux pénuries de main-d'œuvre dont souffrent certains secteurs et professions, ainsi qu'aux défis démographiques. En vue de contribuer à l'union des compétences, je collaborerai étroitement avec la vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation, afin d'appuyer les travaux des colégislateurs sur le réservoir européen de talents et, ensuite, favoriser sa mise en œuvre rapide pour faciliter le recrutement au niveau international, en particulier dans certains secteurs et professions où des pénuries de main-d'œuvre ont été constatées. Je collaborerai

également avec la vice-présidente exécutive pour attirer les talents dont nous avons besoin en Europe et pour adopter des mesures facilitant la reconnaissance des qualifications et des compétences des ressortissants de pays tiers et leur mobilité vers l'UE. En outre, j'encouragerai à conclure rapidement les négociations sur la refonte de la directive sur les résidents de longue durée, afin de faciliter le maintien des talents et des compétences et d'améliorer l'intégration des migrants qui vivent déjà dans l'UE. J'entends également faire avancer l'exécution du plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027, et je proposerai une stratégie de suivi pour l'intégration au sein des communautés et sur le marché du travail.

Chaque perte de vie humaine en mer est une tragédie. Porter assistance aux personnes en détresse en mer est une obligation internationale pour les États membres et pour tout navire battant pavillon d'un État membre, quelles que soient les circonstances. Même si la responsabilité juridique de lancer et de superviser des opérations de recherche et de sauvetage incombe aux centres nationaux de coordination compétents, la Commission a fait office de médiateur impartial pour instaurer la confiance entre les États membres. Si ma désignation est confirmée, je maintiendrai cette position et je collaborerai avec les États membres pour assurer une meilleure coordination des opérations de recherche et de sauvetage, y compris avec les pays tiers voisins. Je m'appuierai sur le groupe européen de contact en matière de recherche et de sauvetage, la plateforme permettant un échange structuré, et je poursuivrai le dialogue avec d'autres acteurs, dont la société civile. Je compte aussi travailler avec Frontex, qui a de plus en plus souvent contribué à sauver des vies en mer, de façon à ce que les États membres reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour remplir leurs obligations en matière de sauvetage, notamment grâce à des moyens de surveillance adéquats.

Je suis résolu à faire appliquer et respecter nos règles en matière de migration. Les dialogues annuels sur la mise en œuvre seront l'occasion de recenser les obstacles potentiels à cette dernière, mais aussi les solutions possibles. Il sera intéressant d'examiner les résultats de ces dialogues au Parlement européen et de travailler ensemble à la bonne mise en œuvre des règles. Le pacte montre comment une coopération structurée devrait être la meilleure voie à suivre pour obtenir des résultats, mais je tiens à souligner que si nous constatons qu'il est systématiquement fait barrage à la bonne application du droit de l'Union, je n'hésiterai pas à proposer d'ouvrir des procédures d'infraction.

4. Frontières extérieures

En vue de renforcer les frontières extérieures et Frontex, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a l'intention de tripler le nombre de garde-frontières et de garde-côtes européens pour atteindre un contingent permanent de 30 000 agents. Vous seriez responsable de cette évolution ainsi que de la promotion d'une gestion intégrée des frontières. Selon vous, comment ces ressources supplémentaires accordées à Frontex amélioreront-elles la capacité de l'Union à faire face aux menaces actuelles et émergentes à ses frontières extérieures? Quelles éventuelles modifications du mandat de Frontex jugez-vous nécessaires pour accompagner sa croissance prévue tout en conservant la même obligation de rendre des comptes au Parlement?

Quelles mesures de préparation et de réaction aux attaques hybrides et à l'instrumentalisation des migrants aux frontières extérieures de l'Union envisagez-vous de prendre, en étroite collaboration avec les États membres et les parties prenantes?

Comment comptez-vous surveiller le recours à la technologie et sa conformité au droit primaire et au règlement sur l'intelligence artificielle, dans le contexte de la gestion numérique européenne des frontières? Quelles mesures prendrez-vous pour éviter de nouveaux retards dans le lancement du système d'entrée/de sortie et du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages ainsi que dans l'application de la réforme globale des systèmes d'information européens pour les frontières, la migration et la sécurité?

Quelles mesures devraient faire partie, selon vous, de la stratégie en matière de politique des visas qui a été annoncée? Dans ce contexte, quelles initiatives comptez-vous prendre pour empêcher l'utilisation abusive des régimes d'exemption de visa lors de l'entrée dans l'Union, notamment de la part de pays tiers qui accordent leur citoyenneté contre des investissements, et pour préserver les avantages socio-économiques que présentent les régimes d'exemption de visa? Êtes-vous prêt à agir contre les risques liés aux programmes de résidence par investissement («visas dorés») mis en place par certains États membres, comme le Parlement européen l'a demandé?

Frontex a produit des résultats importants dans la gestion des frontières et joue un rôle essentiel et toujours croissant, tandis que les États membres conservent la responsabilité principale de la gestion des frontières extérieures. La proposition, annoncée dans les orientations politiques, de tripler les effectifs du contingent permanent pour atteindre 30 000 agents aurait un effet positif sur les capacités futures de l'Agence. Elle pourrait conduire, par exemple, à un élargissement du mandat de Frontex pour aider les États membres en matière de retour,

à un rôle plus ambitieux pour l'Agence dans les pays tiers, ainsi qu'à une réponse plus forte et plus flexible de Frontex aux menaces hybrides aux frontières de l'UE.

Un tel renforcement nécessitera une évolution législative, apportée en modifiant le règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. Si ma désignation est confirmée, j'examinerai toutes les options disponibles, en procédant à une analyse approfondie des besoins, des incidences et des implications pour les différentes parties prenantes, ainsi que des coûts d'une telle modification. Je collaborerai étroitement avec les États membres pour évaluer leur capacité de contribuer à la réalisation de cet objectif. Je m'engage à travailler en étroite collaboration avec le Parlement européen, à vous informer régulièrement de l'avancement des travaux préparatoires et à dialoguer avec vous dans le cadre de la procédure législative. Un renforcement de Frontex suppose également que l'agence soit dotée de ressources suffisantes, ce dont il conviendra de tenir compte dans les réflexions sur le prochain cadre financier pluriannuel.

Les acteurs étatiques hostiles tels que la Russie et la Biélorussie exploitent non seulement les personnes désespérées, mais aussi notre cadre juridique. Je considère l'instrumentalisation des migrants comme une attaque hybride aux frontières extérieures de l'UE. Si ma désignation est confirmée, je soutiendrai fermement les États membres confrontés à ces menaces potentielles pour leur sécurité et leur intégrité territoriale. En étroite coopération avec la vice-présidente exécutive chargée de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie, je veillerai à ce que les États membres confrontés à une situation dans laquelle un État hostile exerce une pression à leurs frontières extérieures disposent des outils et instruments appropriés pour réagir efficacement. Dans ce contexte, j'étudierai comment compléter les moyens offerts par le code frontières Schengen et le règlement visant à faire face aux situations de crise et aux cas de force majeure et, avec la haute représentante/vice-présidente, j'explorerai toutes les voies possibles pour résoudre ce problème dans le cadre de nos relations extérieures. Nous avons le devoir de protéger l'intégrité territoriale et la sécurité de notre Union, ainsi que celle de nos citoyens.

L'Union est en train de mettre en place l'un des systèmes de gestion des frontières les plus avancés du monde. Un espace Schengen numérique améliorera la confiance entre les États membres, renforcera la sécurité aux frontières extérieures et facilitera les déplacements légitimes vers l'UE. Si ma désignation est confirmée, je suis résolu à faire de la numérisation de l'espace Schengen une réalité. J'agirai en faveur de la numérisation des procédures de visa, de la création d'une plateforme commune de l'UE pour les demandes de visa, et de l'introduction du visa numérique. Je soutiendrai les colégislateurs dans les négociations pour qu'ils parviennent rapidement à un accord sur le paquet législatif récemment proposé en vue de la numérisation des documents de voyage. Des déplacements fluides, sûrs et sécurisés dans un espace Schengen numérique impliquent en outre que l'architecture d'interopérabilité soit pleinement opérationnelle. Je m'efforcerai donc d'obtenir que le système d'entrée/sortie et le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages soient opérationnels le plus tôt possible, y compris en plusieurs phases, et que tous les systèmes d'information à grande échelle deviennent interopérables afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité des points de passage frontaliers. J'entends que des préparatifs considérables ont déjà eu lieu et je suis conscient des défis que pose la mise en service de systèmes aussi sophistiqués et complexes. Je suis résolu à collaborer étroitement avec toutes les parties concernées, en particulier avec l'eu-LISA et les États membres, pour trouver le plus rapidement possible un moyen d'avancer qui soit sûr, pragmatique et fructueux.

Le développement des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle continuera d'affecter l'espace Schengen et la gestion des frontières. La surveillance des frontières a considérablement évolué avec les drones, les avions, les satellites et les capteurs avancés, de même que les vérifications aux frontières, avec la nouvelle architecture informatique interopérable qui a apporté un échange de données fluide et beaucoup plus rapide dans le cadre de divers systèmes d'information Schengen ou de l'UE. Comme tous les autres outils, les technologies devraient être utilisées dans le strict respect du cadre juridique et de la protection des droits fondamentaux. Je m'engage à veiller à ce que les technologies et l'innovation destinées à la gestion des frontières soient utilisées de manière proportionnée et efficace, dans le plein respect de la législation de l'UE, des droits fondamentaux et des valeurs européennes. La législation sur l'IA, qui fixe le cadre juridique pour une utilisation en toute confiance de ces technologies, en constitue un exemple. Je coopérerai étroitement avec la vice-présidente exécutive chargée de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie pour que les autorités responsables soient associées à l'élaboration d'orientations sur l'utilisation de l'IA dans la gestion des frontières. J'encouragerai également la coopération avec les États membres et les agences de l'UE, notamment dans le cadre du pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure, afin d'utiliser au mieux les outils innovants, dans le plein respect des valeurs européennes ainsi que du droit primaire et dérivé, dont la législation sur l'IA.

J'ai l'intention d'élaborer la nouvelle stratégie relative à la politique des visas, évoquée dans les orientations politiques, en collaboration avec la haute représentante/vice-présidente et d'autres commissaires. Cette stratégie

devrait être axée sur un régime de visas qui nous permette de tirer pleinement parti des voyages internationaux effectués par les touristes, les hommes et femmes d'affaires et les étudiants, tout en utilisant au mieux le moyen de pression qu'offre la politique des visas pour renforcer la coopération avec les pays tiers et empêcher les abus de notre régime de visas. Pour exploiter tous les atouts qu'offre le mécanisme qui lie les visas à la réadmission, la stratégie devrait avoir pour objectif d'encourager les États membres à adopter l'approche «Équipe Europe» et à être prêts à actionner le mécanisme par solidarité avec les autres États membres. Outre la réadmission, la politique des visas pourrait servir à élargir le dialogue avec les pays tiers aux questions de sécurité, en coopération avec Europol et Frontex. Je souhaiterais mettre en place une approche plus structurée pour la révision des listes de visas, qui intègre les intérêts stratégiques de l'UE et repose sur des critères précis et objectifs. La stratégie devrait en outre suggérer des moyens de mieux surveiller les pays tiers dont les ressortissants bénéficient d'une exemption de visa pour se rendre dans l'UE, en prévoyant une surveillance accrue des risques en matière de sécurité et de migration. Elle visera donc à faire face à toute augmentation du nombre de ressortissants de pays tiers exemptés de l'obligation de visa qui demandent l'asile dans l'UE. La stratégie sera en outre appuyée par la mise en service du système d'entrée/sortie et du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que nombre de personnes qui arrivent dans l'UE dans des conditions irrégulières sont d'abord entrées dans nos pays voisins en bénéficiant d'une exemption de visa. Par conséquent, si ma désignation est confirmée, je continuerai à encourager nos pays voisins, notamment ceux candidats à l'adhésion à l'UE, à aligner leur politique des visas sur celle de l'Union. Il est indispensable que la proposition de la Commission visant à réviser le mécanisme de suspension de l'exemption de visa soit adoptée rapidement, pour que l'UE soit plus à même de résoudre ce problème. Lorsque le texte aura été adopté, j'ai l'intention d'exploiter pleinement l'effet dissuasif du mécanisme révisé, qui prévoit la suspension d'une exemption de visa lorsque, par exemple, une politique en matière de visas n'est pas alignée sur celle de l'UE ou lorsque des pays tiers bénéficiant de l'exemption de visa appliquent des programmes de citoyenneté par investissement. Il ne faut pas que l'accès à l'Union en exemption de visa soit pour les pays tiers un moyen de monnayer leur citoyenneté contre des investissements individuels.

Je partage tout à fait l'avis du Parlement européen qui estime que les programmes de résidence par investissement («visa doré») présentent de sérieux risques en matière de sécurité, de blanchiment d'argent, d'évasion fiscale et de corruption. Ces programmes nationaux ont des conséquences pour tous les autres États membres et pour l'Union dans son ensemble, car les titres de séjour délivrés par les États membres de l'UE confèrent certains droits aux ressortissants de pays tiers qui en sont titulaires, notamment celui de circuler librement dans l'espace Schengen pour de courts séjours. L'octroi des titres de séjour relevant de la compétence nationale, la Commission a salué les mesures prises par certains États membres pour supprimer ou restreindre ces programmes de résidence par investissement. Si ma désignation est confirmée, je continuerai à collaborer avec les États membres et j'utiliserai tous les instruments dont l'UE dispose pour lutter contre ces programmes et pour contrer les risques qu'ils posent.

5. Frontières intérieures

L'espace Schengen constitue l'une des réalisations les plus précieuses de l'Union européenne. Cependant, depuis 2015, plusieurs États membres ont réinstauré et maintenu un contrôle aux frontières intérieures. Comment entendez-vous garantir le rétablissement et la préservation de l'intégrité de l'espace Schengen? Quelles mesures envisagez-vous pour renforcer la coopération loyale et la confiance mutuelle entre les États membres? Comment comptez-vous veiller au plein respect de l'acquis de Schengen par tous les États membres? Ces mesures pourront-elles comprendre des procédures d'infraction contre les États membres qui ne respectent pas les règles du code frontières Schengen, récemment modifié? Quelle feuille de route proposez-vous pour aboutir à la levée des contrôles aux frontières intérieures avec la Bulgarie et la Roumanie?

L'espace Schengen est l'une des réalisations les plus tangibles de l'UE et le plus grand espace de libre circulation au monde. Il contribue à la compétitivité du marché unique et à la croissance de l'économie de l'Union, et il est très apprécié des citoyens et des entreprises. Pendant la seule année 2023, il a facilité les déplacements de plus d'un demi-milliard de visiteurs. J'ai la conviction que l'espace Schengen consacre les objectifs fondamentaux de l'Union: offrir à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, reposant sur une solide protection de nos frontières extérieures.

Au cours de la dernière décennie, les pics de migration irrégulière, les menaces pour la sécurité intérieure et la pandémie de COVID-19 ont posé de formidables défis. Si la réintroduction de contrôles aux frontières intérieures est un moyen auquel les États membres peuvent recourir en dernier recours, elle pose de réels problèmes aux citoyens et aux entreprises qui dépendent du droit à la libre circulation. Une coopération transfrontière des autorités

répressives et policières établie entre des États membres pour combattre les menaces pour la sécurité est, dans la grande majorité des cas, plus efficace que des contrôles aux frontières intérieures.

Si ma désignation est confirmée, je poursuivrai le dialogue constructif engagé avec les États membres sur la meilleure manière de répondre à leurs besoins spécifiques et de faciliter et renforcer la coopération des autorités répressives et policières, en particulier dans les zones frontalières. Il s'agit notamment de veiller à ce que les États membres mettent en place les dispositions administratives nécessaires à l'application de la procédure de transfert des migrants en situation irrégulière, introduite à l'occasion de la récente modification du code frontières Schengen. L'utilisation correcte et efficace des systèmes d'information à grande échelle pour fournir et échanger des informations, tels que le système d'information Schengen, Eurodac et le système d'information sur les visas, ainsi qu'un meilleur état de préparation et une meilleure planification des mesures d'urgence, comme l'exige le pacte, sont essentielles pour susciter la confiance dans le système, de façon à ce que les États membres ne jugent pas nécessaire de recourir à la réintroduction de contrôles aux frontières intérieures.

Je m'engage à veiller à l'application et au respect effectifs de tout l'acquis de Schengen, y compris les obligations strictes en matière de suivi et de rapports prévues par le code frontières Schengen révisé, et la formulation d'avis par la Commission, comme le prévoient les nouvelles règles. Si la coopération en matière de mise en œuvre ne donne pas de résultats satisfaisants, je serai également prêt à engager des procédures d'infraction si nécessaire.

Même si la Bulgarie et la Roumanie continuent de remplir toutes les conditions pour devenir membres à part entière de l'espace Schengen (depuis 2011), la prérogative et la responsabilité de décider de supprimer les contrôles qui subsistent aux frontières terrestres intérieures appartiennent au Conseil. Dans le cas où le Conseil ne prendrait pas de décision avant le début du nouveau mandat, si ma désignation en qualité de membre de la Commission est confirmée, je soutiendrai ce processus avec la même vigueur que mes prédécesseurs. La Bulgarie et la Roumanie sont en droit de bénéficier de tous les avantages de l'espace Schengen. Et la levée des vérifications aux frontières terrestres rendra notre espace Schengen plus solide et plus sûr.

6. Sécurité

Votre lettre de mission vous assigne, parmi vos tâches les plus urgentes, la conception d'une nouvelle stratégie de sécurité intérieure de l'Union, qui devrait comprendre le renforcement du mandat et des ressources d'Europol. Quelles mesures proposeriez-vous pour lutter efficacement contre la grande criminalité, la criminalité organisée, le terrorisme et la cybercriminalité? Quelles initiatives législatives envisageriez-vous dans ce domaine? Comment comptez-vous faire d'Europol une «agence de police véritablement opérationnelle», en veillant à ce qu'elle n'empiète pas sur les compétences des agences nationales et des autres agences de l'Union et en permettant au Parlement d'assurer un contrôle efficace? Selon vous, quel serait le rôle d'Eurojust dans ce contexte? Envisagez-vous des propositions législatives visant à améliorer la coopération transfrontière des autorités répressives et judiciaires face aux réseaux criminels? Que prévoyez-vous d'intégrer au nouveau programme de lutte antiterroriste pour l'Union? Comment comptez-vous lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent?

En tant que commissaire responsable d'une «Europe plus sûre et mieux sécurisée», comment concevez-vous votre rôle dans la mise en œuvre et l'actualisation des stratégies européennes contre l'antisémitisme et la haine antimusulmane et pour l'intégration? Comment comptez-vous coopérer dans ce domaine avec la commissaire à l'égalité?

La consolidation du cadre de sécurité intérieure de l'UE, la préservation de la sécurité des personnes qui vivent dans l'Union et la cohésion de notre société figureront parmi mes principales priorités, si ma désignation est confirmée. Nos sociétés doivent être davantage conscientes des menaces auxquelles nous sommes exposés et être mieux préparées à les affronter. La présentation d'une nouvelle stratégie européenne de sécurité intérieure fera partie de mes premières priorités. Il s'agira d'examiner toutes les menaces, en ligne et hors ligne. La stratégie aura pour but que toute nouvelle législation et initiative de l'UE soit conçue en intégrant, dès le départ, des considérations de sécurité, qui nous aideront à nous préparer à des menaces en constante évolution, émanant tant de l'intérieur que de l'extérieur de l'Union. Comme les évolutions mondiales ont des effets sur la sécurité de l'Union, la sécurité intérieure doit devenir partie intégrante des relations de l'UE avec les pays tiers.

Lutter efficacement contre la criminalité organisée constituera un axe de travail essentiel de la stratégie européenne de sécurité intérieure. La criminalité organisée constitue une menace non seulement pour la vie et la sécurité des citoyens, mais aussi pour notre démocratie, notre société et notre développement économique. Si ma désignation est confirmée, j'ai l'intention de proposer une révision de la législation de l'UE dans ce domaine, qui date de 2008. Depuis lors, les groupes criminels organisés sont devenus de plus en plus puissants, polycriminels et

multinationaux. Les autorités répressives et judiciaires nationales doivent être dotées d'instruments juridiques qui leur permettent de démanteler des réseaux criminels à haut risque, notamment en favorisant l'efficacité des enquêtes. En vue de démanteler les réseaux criminels à haut risque, j'entends proposer d'augmenter la coopération transfrontière et les enquêtes financières, et encourager une rapide mise en œuvre de la directive sur la confiscation et le recouvrement d'avoirs. L'une des activités les plus dommageables de la criminalité organisée est la traite des êtres humains: je suis prêt à renforcer la stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains après 2025.

Le trafic de drogue est le domaine de criminalité le plus rentable pour les groupes criminels organisés. J'ai l'intention de proposer un nouveau plan d'action européen contre le trafic de drogue, reposant sur les résultats de l'évaluation de la stratégie et du plan d'action actuels. Sur la base de l'Alliance des ports européens, je collaborerai avec le/la commissaire chargé(e) du transport durable et du tourisme pour élaborer une stratégie portuaire globale de l'UE axée en priorité sur la sécurité et la protection des ports contre l'infiltration par des réseaux criminels. Dans ce contexte, je collaborerai aussi étroitement avec le/la commissaire chargé(e) de la démocratie, de l'état de droit et de la justice pour intensifier notre lutte contre la corruption, qui est un catalyseur important de la criminalité organisée, et en particulier du trafic de drogue. Je soutiendrai l'Agence de l'Union européenne sur les drogues afin qu'elle mette son nouveau mandat en œuvre pour réagir rapidement aux menaces émergentes et proposer des mesures de lutte contre la production croissante de drogues de synthèse dans l'UE. Si ma désignation est confirmée, j'ai également l'intention d'examiner si nos règles relatives au trafic illicite de drogues sont toujours adaptées à leur finalité, et de collaborer avec d'autres membres du Collège pour évaluer la nécessité d'actualiser la législation pour faire face à l'augmentation du nombre de précurseurs de drogues de synthèse.

Du fait de sa dimension mondiale et transfrontalière, la lutte contre la grande criminalité organisée transnationale nécessitera de renforcer la coopération internationale de l'UE avec les pays tiers clés, en engageant des dialogues sur la sécurité, en concluant des accords internationaux et en instaurant une coopération opérationnelle en matière répressive. Si ma désignation est confirmée, je jouerai mon rôle à cet égard.

Si ma désignation est confirmée, j'ai en outre l'intention de proposer un nouveau programme de prévention et de répression du terrorisme et de l'extrémisme violent. Ce nouveau programme devrait privilégier des actions visant à prévenir et à contrer des attaques perpétrées par des individus agissant de manière isolée ou au sein de cellules réduites, avec souvent peu de préparation et des armes faciles à se procurer, en prenant pour cible des espaces densément peuplés ou hautement symboliques. Ces agresseurs isolés s'étant souvent radicalisés à cause de la propagande sur l'internet, la lutte contre la dimension «en ligne» de la radicalisation devrait être un élément central du nouveau programme. Nous devons restreindre l'accès aux instruments utilisés dans les attaques et j'évaluerai la nécessité d'adopter une nouvelle législation pour harmoniser les infractions pénales dans le domaine du trafic d'armes à feu, et de réexaminer les règles relatives aux précurseurs d'explosifs, qui peuvent être détournés pour fabriquer des explosifs de manière artisanale. Étant donné que nombre d'attentats terroristes sont commis dans des espaces publics, tels que les plateformes de transport, les lieux de culte ou les zones piétonnes, je serai aussi favorable à l'actualisation du plan d'action sur la protection des espaces publics, par de nouvelles initiatives de coopération public-privé, notamment pour les nouvelles technologies et les équipements de détection. Pour lutter contre le financement du terrorisme, je voudrais étudier la création d'un système européen de recherche de données financières contre le terrorisme, afin d'aider les autorités nationales à détecter et à suivre les mouvements financiers des réseaux terroristes.

Pour prévenir la radicalisation, en particulier en ligne, je veillerai à ce que le règlement sur les contenus à caractère terroriste en ligne soit pleinement appliqué et j'examinerai s'il convient de le renforcer. J'envisagerai aussi d'étoffer le rôle d'Europol, pour en faire un pôle de lutte antiterroriste, afin de lutter contre la diffusion de contenus terroristes et extrémistes violents en ligne et contre l'usage abusif des nouvelles technologies par les terroristes, et pour faciliter l'échange d'informations entre les acteurs de la sécurité. En parallèle, le forum de l'UE sur l'internet devrait continuer à jouer un rôle essentiel dans la collaboration avec le secteur des technologies pour lutter contre les contenus à caractère terroriste en ligne, et le pôle de connaissances de l'UE sur la prévention de la radicalisation devrait guider nos efforts de prévention.

La criminalité facilitée par l'usage de l'internet, notamment les escroqueries en ligne, le chantage sexuel, les logiciels rançonneurs et la fraude à l'identité, deviendra la troisième «plus grande économie» du monde d'ici à 2025. Si elle est approuvée par l'Assemblée générale des Nations unies, la nouvelle convention des Nations unies sur la cybercriminalité renforcera considérablement la coopération internationale dans ce domaine, tout en protégeant les droits fondamentaux. Je collaborerai étroitement avec la vice-présidente exécutive chargée de la sécurité, de la démocratie et de la souveraineté technologique, et avec le/la commissaire chargé(e) de la démocratie, de la justice et de l'état de droit pour parvenir à la signature, à la ratification et à la mise en œuvre de cette

convention. Je me consacrerai également à l'application des accords internationaux, existants et futurs, qui sont essentiels pour faciliter l'accès transfrontière des services répressifs aux preuves électroniques détenues par les entreprises, notamment l'accord entre l'Union et les États-Unis sur l'accès aux preuves électroniques, qui est en cours de négociation. Comme il est aussi très important que les preuves d'infraction laissées en ligne puissent être utilisées pour traduire les criminels en justice, si ma désignation est confirmée, je m'engage à entreprendre l'actualisation des instruments qui accordent aux services répressifs l'accès à des informations numériques, y compris les règles relatives à la conservation des données, dans le plein respect des droits fondamentaux. Europol doit lui aussi continuer à aider les États membres, en leur apportant une assistance en matière opérationnelle, analytique et de police scientifique.

Europol joue un rôle crucial pour aider les services répressifs des États membres à lutter contre la grande criminalité organisée et le terrorisme. Si ma désignation est confirmée, j'entends en faire une agence de police véritablement opérationnelle, et plus que doubler ses effectifs au fil du temps. Il faut qu'Europol réponde aux besoins opérationnels des États membres et travaille en coordination plus étroite et en complémentarité avec les autres agences de l'UE. Sur la base de l'évaluation du règlement actuel, d'une analyse d'impact approfondie et d'une large consultation des parties prenantes, du Parlement européen et des États membres, je proposerai d'étoffer le mandat d'Europol, en particulier son rôle dans les enquêtes sur les infractions transfrontières, de grande envergure et complexes qui constituent une menace grave pour la sécurité de l'Union. Je collaborerai étroitement avec le/la commissaire chargé(e) de la démocratie, de la justice et de l'état de droit, en vue d'une coopération efficace entre Europol et Eurojust dans la lutte contre la criminalité organisée, notamment en veillant à ce qu'Eurojust soit en mesure d'assurer le suivi judiciaire des enquêtes menées au niveau des services répressifs appuyés par Europol.

Si ma désignation est confirmée, j'étudierai également si la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT) pourrait être étendue et renforcée, afin d'accroître la coopération opérationnelle conjointe des services répressifs contre les menaces criminelles prioritaires, entre les États membres de l'UE, nos agences et des partenaires extérieurs proches. Conformément aux orientations politiques, je proposerai également de mettre en place un système de communication critique de l'UE, à l'usage de tous les services répressifs et services d'intervention d'urgence chargés de la sécurité et de la sûreté.

J'apprécie d'être chargé de la lutte contre l'antisémitisme et la haine à l'égard des musulmans. L'Union doit être un espace sûr et sécurisé pour tous, y compris les communautés juives et musulmanes, exempt de discrimination, de haine, de violence et de problèmes de sécurité, surtout dans le contexte géopolitique actuel. En ce qui concerne l'antisémitisme, si ma désignation est confirmée, j'accélérerai la mise en œuvre de la stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive, je continuerai à évaluer les besoins et les menaces et, si nécessaire, j'actualiserai cette stratégie européenne. En ce qui concerne la haine à l'égard des musulmans, j'envisagerais d'adopter une approche plus stratégique, pour mesurer précisément l'étendue de ce phénomène, fondée sur une meilleure collecte de données, et en étroite coopération avec le/la commissaire chargé(e) de l'état de préparation, de la gestion des crises et de l'égalité. J'aimerais également pouvoir poursuivre le dialogue de la Commission avec les églises et les associations ou communautés religieuses, ainsi qu'avec les organisations philosophiques et non confessionnelles.

Je suis résolu à explorer et à soutenir des solutions pour remédier à la polarisation de la société, notamment à la lumière des recommandations présentées par le panel de citoyens européens consacré à la lutte contre la haine dans la société, pour lutter contre les discours et les crimes de haine. Toute forme de haine engendre l'extrémisme. Je veux également promouvoir une approche coordonnée entre les États membres, en étroite collaboration avec les autorités nationales et locales, le secteur des technologies et la société civile, afin de développer la résilience et d'empêcher les idéologies extrémistes de s'implanter. Le pôle de connaissances de l'UE sur la prévention de la radicalisation sera le pilier de notre action dans ce domaine.

7. Accès aux données à des fins répressives

Comment comptez-vous aborder l'enjeu clé que constitue l'accès efficace aux données à caractère personnel dans le cadre de la prévention et de la détection d'infractions pénales ainsi que des enquêtes et des poursuites en la matière, tout en respectant les principes de nécessité et de proportionnalité et en garantissant les droits au respect de la vie privée et à la protection des données? Quelles garanties envisagez-vous pour assurer le plein respect des arrêts de la Cour de justice relatifs à la conservation des données et à l'accès aux données à des fins répressives? Traitez-vous également de la question du cryptage lorsque vous proposerez des règles en matière d'accès aux données?

Comment prévoyez-vous de surmonter les blocages sur la proposition de texte relatif aux abus sexuels commis en ligne sur des enfants, afin de remplir son principal objectif, protéger les enfants, tout en répondant aux inquiétudes concernant le droit au respect de la vie privée? Si aucun règlement n'est adopté sur ce sujet avant l'expiration de la seconde prolongation du règlement provisoire, à savoir le 3 avril 2026, quelle marche à suivre proposerez-vous pour éviter tout vide juridique?

Si ma désignation est confirmée, je suis résolu à trouver une approche équilibrée et solide sur le plan juridique pour que les services répressifs et les autorités judiciaires aient un accès effectif aux données, tout en respectant la vie privée, la protection des données et les exigences en matière de cybersécurité, et en tenant compte des aspects technologiques. L'UE doit construire une économie numérique forte, dont les citoyens pourront voir qu'elle apporte la prospérité, préserve la sécurité et protège les droits fondamentaux. Cependant, au fur et à mesure que la société et l'économie passent au numérique, les criminels, les terroristes et d'autres acteurs malveillants font de même, en vue de poursuivre leurs activités criminelles et de se soustraire à la loi. Afin que les autorités compétentes disposent de moyens modernes et novateurs pour lutter contre la criminalité, il est essentiel de permettre aux services répressifs d'avoir un accès proportionné aux données qui sont décisives pour relier les infractions aux auteurs, faire avancer les enquêtes, protéger les victimes et démanteler les réseaux criminels. Or, à l'heure actuelle, des obstacles juridiques et techniques, ainsi que l'absence d'harmonisation des règles de conservation des données entre les États membres, entravent les enquêtes nationales et compliquent la coopération transfrontière. Malgré ces problèmes, je suis convaincu que nous pouvons trouver des solutions efficaces et pérennes pour faciliter un accès licite aux informations numériques. C'est essentiel pour protéger nos citoyens et défendre l'état de droit, dans le plein respect des principes de nécessité et de proportionnalité.

Nous devons toutefois éviter de créer de nouveaux points faibles susceptibles d'être exploités par des acteurs malveillants, ou de remettre en question les avantages du chiffrement. Nous devons trouver un équilibre qui nous permettra de préserver la vie privée, tout en assurant la sécurité et en protégeant nos citoyens et nos sociétés contre des menaces en constante évolution. Le groupe de haut niveau sur l'accès aux données à des fins répressives a exposé les besoins opérationnels des services répressifs et des autorités judiciaires, et ses recommandations comprennent une série de mesures, telles que le renforcement des capacités, la coopération avec le secteur concerné, la normalisation et la législation. Elles devraient constituer une contribution précieuse aux travaux dans ce domaine, qui nécessitent une analyse d'impact approfondie.

La criminalité et l'insécurité ont un effet inhibant sur la société et, si elles ne sont pas traitées de manière appropriée, empêchent les personnes d'exercer leurs libertés, d'exprimer leur opinion ou de marcher sans crainte dans la rue. Les menaces peuvent également être plus directes, non seulement dans la vie réelle, mais aussi en ligne. Les enfants sont tout particulièrement exposés et nous devons faire davantage pour les protéger contre les multiples risques, du cyberharcèlement au chantage sexuel, des dépendances en ligne à la radicalisation. Je suis convaincu de la nécessité et de l'urgence d'adopter la proposition de règlement visant à prévenir et à combattre les abus sexuels sur enfants en ligne. En effet, en 2010, il y avait eu environ un million de signalements de matériel relatif à des abus sexuels sur enfants et de pédopiéage en ligne. En 2023, leur nombre dépassait 36 millions. Le règlement «provisoire» existant, qui permet la détection volontaire, par les fournisseurs de certaines plateformes en ligne, des abus sexuels sur enfants, expirera en avril 2026. Si les règles à long terme proposées ne sont pas adoptées, cette forme de détection qui permet de sauver des enfants et d'identifier des auteurs d'infraction depuis plus de dix ans sera interdite dans l'UE. Je pense que nous pouvons, et que nous devons, trouver un moyen viable de conclure les négociations sur le règlement qui est en discussion, afin que celui-ci entre en application avant que le règlement provisoire n'expire.

Si ma désignation est confirmée, je m'engage également à conclure les négociations sur la révision de la directive relative à la lutte contre les abus sexuels sur enfants. Cette directive complète le règlement et instaure un cadre commun pour les enquêtes et les procédures pénales, en harmonisant les définitions des infractions et les sanctions. Il s'agit d'une partie essentielle de l'équilibre que notre société exige du monde numérique.

Question de la commission du développement

8. Compte tenu de votre mission sur les aspects extérieurs de la migration et de la mobilité, et étant donné que le règlement établissant IVDCI — Europe dans le monde prévoit que 10 % de l’enveloppe financière doit être allouée à la lutte contre les migrations et les déplacements forcés, quelle sera votre approche concrète de la tâche qui vous a été confiée, dans votre lettre de mission, de «faire des questions de migration un volet opérationnel des partenariats», plus particulièrement avec les pays en développement? Comment tiendrez-vous compte du principe de cohérence des politiques au service du développement dans vos travaux? Pouvez-vous vous engager à fournir au Parlement des informations complètes, à un stade précoce, quant aux accords liés aux migrations conclus avec les pays en développement, afin que le Parlement puisse mener un contrôle approprié? Promettez-vous notamment la transparence quant aux conventions informelles en matière de migration, tels que les protocoles d’accord? Comment envisagez-vous la coopération avec les autres commissaires sur les aspects extérieurs de la migration et la répartition des tâches en la matière?

La mise en place de partenariats globaux et mutuellement bénéfiques avec les pays tiers constitue un volet important de notre approche globale pour une gestion efficace et équitable des migrations. Si ma désignation est confirmée, j’ai l’intention de collaborer étroitement avec les commissaires travaillant dans le domaine des relations extérieures, afin que la politique migratoire s’inscrive dans une approche plus large à 360 degrés. Cela suppose de comprendre les intérêts et les préoccupations de nos partenaires et de situer les intérêts de l’UE, tels que la gestion des migrations, parallèlement à d’autres intérêts communs dans d’autres domaines, comme le commerce ou l’énergie, dans le cadre de partenariats mutuellement bénéfiques. La coopération dans de tels domaines nous donne plus de poids quand on aborde les questions de migration. Il en va de même pour les financements destinés au développement des capacités pour gérer et prévenir la migration irrégulière, ainsi que pour traiter les causes profondes de cette dernière. Les investissements de la stratégie «Global Gateway» de l’UE sont axés sur le développement économique, l’éducation, la création d’emplois, les soins de santé, le numérique, le climat et les transports. Ils contribueront à la prospérité et à la base de compétences de nos partenaires. En mettant en place des voies d’accès sûres et légales, et en encourageant à les utiliser, on évitera des voyages périlleux et illégaux. Je collaborerai avec d’autres commissaires pour promouvoir les partenariats destinés à attirer les talents, qui peuvent structurer la coopération en matière de mobilité de la main-d’œuvre, en vue de stimuler la compétitivité de l’UE et de remédier aux pénuries de main-d’œuvre dans certains secteurs et professions, tout en favorisant le développement des compétences et la croissance économique dans les pays d’origine des migrants.

Cette approche implique la coopération étroite de différents commissaires pour établir les partenariats. Je collaborerai étroitement avec la haute représentante/vice-présidente, le/la commissaire chargé(e) des partenariats internationaux et le/la commissaire chargé(e) de la Méditerranée afin de réunir les politiques intérieures et extérieures et d’assurer la cohérence globale des actions de l’UE, notamment dans le contexte de la cohérence des politiques au service du développement. La gestion des migrations sera ainsi pleinement intégrée dans les partenariats avec les pays en développement, en particulier les pays d’origine et de transit, tout en respectant les droits fondamentaux et les obligations juridiques internationales. Nous ne devons pas négliger le fait que de nombreux pays tiers accueillent de grandes populations de réfugiés: l’Europe peut s’enorgueillir d’avoir toujours aidé les pays et les communautés à les accueillir.

Comme je l’ai expliqué, je veillerai à ce que le Parlement soit bien informé des accords conclus avec les pays tiers dans le domaine de la migration. Je m’engage à fournir les informations nécessaires sur tous les arrangements de ce type et à dialoguer avec vous au sujet de nos initiatives.